

Informatique et internet: le B2i prochainement intégré au brevet et au baccalauréat

LE B2i (brevet informatique et internet) collège "sera intégré au brevet à l'horizon 2007" et le B2i lycée sera intégré au baccalauréat. C'est ce qu'indique une circulaire relative aux technologies d'information et de communication dans l'enseignement scolaire publiée au Bulletin officiel de l'Éducation nationale aujourd'hui, jeudi 22 septembre 2005. "L'apprentissage des usages de l'ordinateur et des environnements numériques doit conduire chaque jeune, pendant sa scolarité obligatoire, à utiliser de manière autonome et raisonnée les TIC pour se documenter, produire, rechercher des informations et pour communiquer", stipule cette circulaire.

"Pour l'année scolaire 2005-2006, les lycées (LEGT, LP) et les CFA gérés par les EPLE devront valider les compétences du B2i collège pour les élèves qui n'auraient pas acquis l'attestation B2i collège. Pendant cette période transitoire, les établissements (LEGT, LP, CFA) qui le souhaitent peuvent délivrer une attestation de B2i lycée-CFA. À compter de la rentrée 2006, les CFA, LEGT, LP devront organiser la mise en œuvre du B2i lycée-CFA dont la liste des compétences sera réactualisée."

"Tout enseignant est désormais plus que jamais concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et à leur intégration dans les pratiques pédagogiques. (...) Il est recommandé de désigner un coordinateur pour les technologies de l'information et de la communication dans chaque établissement. Il apporte sa contribution, en relation avec les responsables TIC académiques, au pilotage des TICE dans l'établissement. Pour les écoles, la coordination TIC est assurée au niveau des groupes d'écoles et définie au niveau de l'IA-DSDEN. Le développement des usages peut se trouver largement facilité par la présence dans les établissements d'emplois vie scolaire. (...) Un référentiel des missions du coordinateur TIC, prenant en compte les emplois aidés, est en cours d'élaboration au niveau national" et "sera disponible en janvier 2006".

"Les enseignants sont particulièrement concernés par l'usage des outils propres à ces technologies et par leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Aussi l'obtention du C2i (certificat informatique et internet) niveau 1 sera à terme exigée de tous les étudiants entrant à l'IUFM. Celui-ci amènera les professeurs stagiaires au niveau 2 du C2i, c'est-à-dire à la capacité d'utiliser les TIC dans leur pratique pédagogique."

Source: Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°34,
www.education.gouv.fr/bo/2005/34/MENT0501853C.htm